

permettait d'atteindre dans les hautes et larges sphères où ses talents l'avaient porté depuis longtemps. Sa grande bonté et son exquise affabilité lui ont concilié l'affectueux attachement des générations qu'il a dirigées pendant leurs études et qu'il a continué de suivre dans la suite avec une sollicitude paternelle. Ces mêmes qualités de cœur, jointes à celles d'un tact remarquable et d'une intelligence supérieure, lui ont valu l'honneur d'être l'aviseur spirituel de personnages distingués qui, dans les questions complexes, tenaient à s'inspirer de ses lumières. Il fut pardessus tout le directeur des âmes au confessionnal, et l'on s'étonne qu'il ait pu, au milieu de ses nombreuses occupations d'éducateur et dans l'exercice des absorbantes fonctions qu'il a remplies, exercer un ministère si considérable. Aussi le sentiment de joie qu'éprouvent ses nombreux amis, particulièrement ceux de la bonne ville de Québec, ne vas pas sans un sentiment de regret de perdre un si bon père. Et lui-même ne quitte sa chère ville natale et l'Université Laval que par obéissance à l'autorité auguste qui l'appelle vers un autre champ d'apostolat. La nouvelle de son élévation à l'épiscopat l'a simplement atterré, comme il le disait dans une dépêche de remerciements aux félicitations que s'était empressé de lui adresser S. G. Mgr l'Archevêque.

Le diocèse de Régina est un démembrement du diocèse de Saint-Boniface. A l'occasion de son érection et de celle du vicariat apostolique du Keewatin, les diocèses voisins de Prince-Albert et de Saint-Albert ont été remaniés. On a reculé d'un degré les limites ouest de Prince-Albert et de Régina, afin qu'ils soient séparés de celui de Saint-Albert par la ligne interprovinciale de la Saskatchewan et de l'Alberta. Le nouveau diocèse a donc pour limite à l'Ouest le 110e degré de longitude. Au sud il longe la ligne internationale entre le Canada et les Etats-Unis. Sa limite à l'est est la ligne qui sépare la Saskatchewan et le Manitoba, tandis qu'il est borné au nord par une ligne passant entre les cantons (townships) 30 et 31 des arpentages officiels du Gouvernement fédéral et s'étendant de la frontière du Manitoba à celle de l'Alberta.